

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 7 avril 2014 à 19h30

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Rénauld Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
 2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 2 mars 2015.
 3. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2015.
 4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'avril 2015.
 5. Adoption des comptes à payer.
 6. Comité : Loisirs – Famille – Sanitaire – Bibliothèque – École – Pompiers-Développement.
 7. Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière pour l'accès aux données du Ministère de la Sécurité Publique sur notre service incendie
 8. Réparation du camion-citerne
 9. Comité d'embellissement
 10. Version réseau du système informatique
 11. Photocopieur
 12. Terrain de jeux : Offres d'emploi
 13. Service de garde : Offre d'emploi
 14. Adjoint(e) à la direction : Offre d'emploi
 15. Cueillette des gros rebuts
 16. Balayage des rues
 17. Dérogations mineures (2)
 18. Demande à la CPTAQ
 19. Demande du Cercle des Fermières
 20. Corvée de nettoyage des berges de la rivière du Chêne
 21. Contrat Social FADOQ
 22. Affaires nouvelles :
 - a) Études hydrogéologique
 - b) Demandes du Service Incendie
 - c) Inspecteur en voirie
 - d) Demande de commandite pour la Fête du Canada
 23. Période de questions
 24. Levée de la séance
-

2015-04-054

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-055

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015.

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 2 mars 2015, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-04-056

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015.

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 2 mars 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-057

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS D'AVRIL 2015.

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-058

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois d'avril 2015. :

.....

1500135	Receveur Général du Canada : Retenues à la source	789.77
1500136	Hydro-Québec : rue de la Station, des Sables, 1159 2 ^e rang	1 834.61
1500137	Bell Mobilité : Cellulaires	244.81
1500138	Telus Quebec : Municipalité, Loisirs, internet, pompiers	501.93
1500139	Municipalité Val-Alain : Bulletin municipal, frais poste	378.75
1500140	Supérieur Propane : Centre municipal, loisirs, garage	1 593.25
1500141	Loisirs Val-Alain : Souffleur	2 949.50
1500142	Ministère du Revenu du Québec : Retenues à la source 3 mois	6 636.22
1500143	Maurice Junior Sirois : Comité consultatif d'urbanisme	100.00
1500144	Bourgeois, Emile : Comité consultatif d'urbanisme	100.00
1500145	Distribution Praxair Canada : Oxygène et acétylène	45.70
1500146	Info Page : Fréquence numérique	215.75
1500147	Toshiba Solution d'affaires : Photocopies	323.79
1500152	Cloutier Stéphane : Frais modification véhicule d'urgence	1 535.29
1500153	Freins Démarreurs Plessis inc. : Impact, pinces, huile hydraulique	812.10
1500154	Fonds de l'information sur le territoire : Mutations	44.00
1500155	Ministre des Finances : Sûreté du Québec	37 557.00
1500156	Protectron : Surveillance de base garage et caserne	283.53
1500157	Municipalité de Joly : Entente incendie	532.00
1500158	Pavage Lagacé et Frères : Abrasifs	1 492.84
1500159	Location d'outils Luneau : Marteau, Lame diamant	350.09
1500160	Roulement Techno inc. : Réparation laveuse pression, graisse	124.79
1500161	Dépanneur P. Bédard & Fils inc. : Essence	37.65
1500162	Protection Incendie PC : Inspection air pack, tests	158.49
1500163	Laboratoires Environex : Analyses d'eaux usées	83.36
1500164	Longus Québec : Vitre pour la pépîne	374.81
1500165	Librairie Renaud-Bray inc. : Achat de livres bibliothèque	1 188.08
1500166	Chemtrade Chemicals Canada Ltd. : Sulfate ferrique	1 175.04
1500167	Roger Grenier inc. : Robinet cuisine salle municipale	128.75
1500168	Sidevic : Washers, nettoyeur, vis, nuts, fusibles	194.18
1500169	Placide Martineau inc. : Clés, réduits, raccords, bagues, poignée	1 053.97
1500170	Produc-Sol inc. : M.O. et mécanique déneigement février et mars	7 191.69
1500171	Produits Mobilicab Canada : Boulons souffleur Honda	14.38
1500172	Imprimerie Document Express : Conception du site Web	2 993.95
1500173	Suspension Victo inc. : Ressort, boulon, jam nut, washer, axe	779.57
1500174	Votresite.Ca : Site Web hébergement	171.89
1500175	Turmel Service de Pneus (2009) inc. : Pneu pépîne	1 483.69
1500176	Hydro-Québec : Loisirs, 1186 de l'Église, Éclairage public	2 057.99
1500177	Groupe CCL : Fournitures de bureau	184.16
1500178	Bell Mobilité : Cellulaires	260.10
1500179	Municipalité Val-Alain : Frais de poste	85.15
1500180	Ministre des Finances : Demande à la CPTAQ	70.00

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

1500181	Équipe SQ GDPL : Don Grand Défi Pierre Lavoie	500.00
P1500043	Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 432.79
P1500050	Municipalité de Laurier-Station : Recyclage	1 768.93
P1500051	Maxxam Analytics : Analyses d'eau	178.21
P1500052	Service d'incendie en commun : Entraide incendie	857.16
P1500053	MRC de Lotbinière : Quotes-parts	2 202.46
	Frais de déplacement	420.96
	Salaire	9 525.19

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2015-058

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 96 018.32 \$

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-059

AUTORISATION AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR L'ACCÈS AUX DONNÉES DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE SUR NOTRE SERVICE INCENDIE.

Attendu que le schéma de couverture de risques de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 9 février 2009;

Attendu que la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : «Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»

Art. 34 : «Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»

Attendu que le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

Considérant que la MRC de Lotbinière a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de Val-Alain.

2015-04-060

RÉPARATION DU CAMION-CITERNE

Considérant que des soumissions ont été demandées pour la réparation de la transmission du camion-citerne;

Considérant que les soumissionnaires doivent être contactés pour obtenir des prix comparables;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater monsieur Stéphane Labbé pour contacter les soumissionnaires afin de faire réparer la transmission.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-04-061

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT FLORAL DE VAL-ALAIN

Considérant que des citoyennes ont présenté le projet de créer le comité d'embellissement floral de Val-Alain afin d'exploiter le grand potentiel de notre beau village;

Considérant que le comité, visant éventuellement l'autonomie financière, demande une aide temporaire à la municipalité afin de concrétiser le projet;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de nommer Sylvie Laroche conseillère responsable du Comité d'embellissement floral de Val-Alain et de budgéter 2 000 \$ pour réaliser les objectifs de celui-ci pour l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-062

VERSION RÉSEAU DU SYSTÈME INFORMATIQUE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'installation de la version réseau pour deux postes de travail et l'utilisation du soutien technique additionnel pour la version réseau au montant de 1518,15 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-063

PHOTOCOPIEUR

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la location d'un photocopieur Toshiba FC-2555C soit :

- bail d'une durée de 66 mois au coût de 145 \$ mensuellement plus les taxes
- Coût copie noir 0,0099 \$ (taux fixe 5 ans)
- Coût copie couleur 0,0699 \$ (taux fixe 5 ans)
- Pièces, poudre et main d'œuvre inclus dans le contrat de service.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-064

TERRAIN DE JEUX : OFFRES D'EMPLOI

Considérant que nous avons demandé une subvention pour deux personnes concernant le programme « Emplois d'été Canada 2015 »;

Considérant que les postes sont offerts pour 6 semaines et débutent le 22 juin pour se terminer le 14 août.

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander des curriculum vitae avec les conditions suivantes :

- est âgé de 15 à 30 ans (inclusivement) au début de l'emploi;
- était inscrit comme étudiant à temps plein au cours de l'année d'études précédente;
- envisage de retourner aux études à temps plein au cours de l'année d'études suivantes;
- suit un programme d'études secondaires, postsecondaires, CÉGEP, professionnelles ou techniques;
- est un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne à laquelle on a accordé une protection en tant que réfugié en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; et
- a également le droit de travailler selon les lois et les règlements provinciaux/territoriaux pertinents

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-04-065

SERVICE DE GARDE MUNICIPAL : OFFRE D'EMPLOI

Considérant que la municipalité désire offrir un service de garde municipal pour la prochaine année scolaire;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander des curriculum vitae pour un poste de responsable de service de garde municipal en milieu scolaire.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-066

ADJOINTE À LA DIRECTION : OFFRE D'EMPLOI

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander des curriculum vitae pour un poste d'adjointe à la directrice générale à temps partiel soit trois jours semaine.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-067

CUEILLETTE DES GROS REBUTS

Considérant que l'entreprise Recyc-Lav offre le service hebdomadaire de collecte de gros rebuts, s'engage à récupérer les objets autrement voués à l'élimination dans le but de les valoriser par le réemploi ou le recyclage et que les biens et meubles en bon état seront remis à la Ressourcerie de Laurier-Station ou autres;

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de donner le contrat de cueillette des gros rebuts à Recyc-Lav pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-068

DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR YVAN GODBOUT

Considérant qu'une réunion a été tenue le 19 mars 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2015-03-001;

Considérant que cette demande a été étudiée et visitée;

Considérant les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2015-03-19-001;

Les dispositions règlementaires que le requérant ne peut pas respecter sont la superficie et le frontage selon l'article 4.3 sur la dimension des lots en milieu non desservi du règlement de lotissement.

La demande de dérogation mineure ci-dessus, concernant la construction d'une résidence, devrait être acceptée;

Pour les raisons suivantes : Demande de dérogation mineure concernant la superficie minimale de 30 120 pieds carrés pour construire une résidence. La superficie actuelle est de plus ou moins 21 000 pieds carrés.

La demande de dérogation mineure ci-dessus, concernant la vente de 2 terrains, devrait être refusée;

Pour les raisons suivantes : Demande de dérogation mineure concernant la vente de 2 terrains de 3 000 pieds carrés chacun. Ce qui laisserait une superficie de 15 000 pieds carrés pour le terrain de la résidence. Dans ce cas, la dérogation concerne également le frontage minimal de 148,5 pieds pour les 3 terrains.

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité, selon la description ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-04-069

DÉROGATION MINEURE – MADAME GHISLAINE FORTIN

Considérant qu'une réunion a été tenue le 19 mars 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2015-03-002;

Considérant que cette demande a été étudiée;

Considérant les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2015-03-19-002;

La demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la demande de dérogation est pour la construction d'un garage de 40 x 32 pieds et d'une hauteur de 25 pieds.

Les dispositions règlementaires que le requérant ne peut pas respecter sont la superficie et la hauteur selon l'article 6.2.1.2 du règlement de zonage.

La grandeur demandée est nécessaire pour y loger de la machinerie.

Aucune modification à apporter;

Recommandation : finition en concordance avec le bâtiment principal.

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité, selon la description ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-070

DEMANDE À LA CPTAQ – FERME PORCINE ALCO INC.

Considérant que le demandeur, Nicolas Boucher de la Ferme Porcine Alco inc. propriétaire des lots 192-132-B, 192-133-A & 192-133-B, présente une demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec pour une aliénation du lot 192-133-A du cadastre de la paroisse Ste-Emmélie, circonscription de Lotbinière;

Considérant que la demande ne contrevient à aucune réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de «Ferme Porcine Alco inc.» si la Commission de la protection du territoire agricole du Québec le juge à propos.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-071

DEMANDE DU CERCLE DES FERMIERES DE VAL-ALAIN

Considérant qu'à l'occasion de la célébration de 100 ans d'activités, le Cercle des Fermières provincial a donné au Cercle des Fermières de Val-Alain le mandat de se faire connaître auprès de leur municipalité et de ses citoyens;

Considérant que les Fermières de Val-Alain, avec 44 membres actives, ont décidé de tricoter un gigantesque foulard multicolore qui serait installé d'avril jusqu'au début de l'automne;

Considérant qu'elles demandent à la municipalité l'implication de pouvoir accrocher, au cèdre de la halte de repos du village, leur magnifique banderole avec l'aide des pompiers;

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la demande du Cercle des Fermières de Val-Alain et que l'installation soit faite en collaboration avec le comité d'embellissement floral de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-04-072

CORVÉE DE NETTOYAGE DES BERGES DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE

Considérant que nous avons reçu une demande d'une citoyenne de Val-Alain pour faire une corvée de nettoyage des berges le 23 mai 2015;

Considérant que cette corvée permettrait d'accueillir les participants à la fête de la pêche qui aura lieu le 7 juin prochain dans un environnement propre;

Considérant que plusieurs citoyens désirent y participer;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la demande de faire un diner hot-dog au centre des Loisirs pour ceux qui auront travaillé.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-073

CONTRAT SOCIAL FADOQ

Attendu que nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à toutes les personnes âgées du Québec;

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de s'engager à :

1. *Prévoir l'impact de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des personnes âgées, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour toutes les personnes âgées;*
2. *Respecter l'intégrité morale et physique des personnes âgées dans toutes nos actions;*
3. *Reconnaître notre responsabilité collective envers les personnes âgées pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société;*
4. *Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux personnes âgées.*

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-074

ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE

Considérant que la municipalité de Val-Alain a demandé des prix forfaitaires pour l'évaluation du potentiel aquifère dans le secteur du futur développement domiciliaire ainsi que deux secteurs additionnels selon la résolution n° 2015-03-054;

Considérant que nous avons reçus deux soumissions conformes à notre appel d'offre:

Akifer

- Option 1, secteur A 1 829.00 \$ (avant taxes)
- Option 2, secteurs A et B combinés 2 104.00 \$ (avant taxes)
- Option 3, secteurs A, B et C combinés 2 379.00 \$ (avant taxes)

Envir'eau Puits

- Option 1, secteur A 2 000.00 \$ (avant taxes)
- Option 2, secteurs A et B combinés 3 000.00 \$ (avant taxes)
- Option 3, secteurs A, B et C combinés 4 500.00 \$ (avant taxes)

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le contrat à Akifer au montant de 2 379.00 \$ (avant taxes) pour l'option 3, secteurs A, B et C combinés.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-04-075 **DEMANDE DU SERVICE D'INCENDIE**

Considérant que le service d'incendie de Val-Alain a fait une demande aux membres du conseil municipal, à savoir :

- 1 habit de combat
- Boyaux de 4 pouces x 50 pieds de longueur

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les demandes du Service incendie.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-076 **INSPECTEUR EN VOIRIE**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de nommer monsieur Stéphane Labbé inspecteur en voirie et que le taux horaire sera celui mentionné lors de la sélection du candidat.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-04-077 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que le maire Monsieur Réналd Grondin lève la séance à 20h50.

Adoptée à l'unanimité

.....

Réналd Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Réналd Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.